

Auch, le 20 septembre 2016

# COMMUNIQUE DE PRESSE

ELECTIONS des membres des CHAMBRES de METIERS et de l'ARTISANAT

## Consultation de la liste des Candidats

Les élections des membres des Chambres de Métiers et de l'Artisanat se dérouleront par correspondance uniquement

**du 30 septembre au 14 octobre 2016 (cachet de la Poste faisant foi)**

Les modalités de vote sont consultables sur l'arrêté préfectoral mis en ligne sur le site des services de l'Etat ([www.gers.gouv.fr](http://www.gers.gouv.fr)).

La liste des candidats, **est consultable à compter du 17 septembre 2016 :**

**\* par voie d'affichage :**

**- à l'accueil de la Préfecture du Gers :**

3 place du Préfet Erignac  
32000 AUCH  
aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux  
(du lundi au vendredi : 09 h 00 – 12 h 00 / 14 h 00 – 17 h 00)

**- à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gers**

Chemin Fleurian  
32550 PAVIE  
aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux  
(du lundi au vendredi : 08 h 30 – 12 h 00 / 13 h 30 – 17 h 00)

**\* et sur le site Internet de la Préfecture et celui de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.**

